

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 15 MAI 2023

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENT
PUBLIC COMMUNAL**

Sous-domaine :

**RENOVATION
SALLE
POLYVALENTE**

OBJET :

**MISSION DE
CONTROLE
TECHNIQUE**

N° 26/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 15 Mai à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 05 Mai 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI.

Absents excusés : Emmanuel COULONVAL, Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique BROUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente, afin d'accompagner la commune dans la réalisation de cette opération, il y a lieu de désigner une équipe de maître d'œuvre.

Cette mission de maîtrise d'œuvre consiste en l'élaboration d'une étude de faisabilité concernant le réaménagement, l'amélioration du confort d'usage, thermique, phonique et la valorisation environnementale du bâtiment, des façades, des menuiseries et abords.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition d'honoraires du bureau d'études SOCOTEC Construction, qui comprend les missions suivantes :

- Missions de base :

Missions de contrôle technique (L, LE, SEI, HAND) Visite du site, 3 600 € HT,

- Assistance :

Assistance et vérification du projet au stade du PC du point de vue de la sécurité incendie et de l'accessibilité (notices), 450 € HT,

- Attestations :

Attestation accessibilité handicapés, 350 € HT.

Le montant de cette proposition s'élève à 4 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné cette proposition et en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE le devis d'honoraires présenté par le bureau d'études SOCOTEC Construction, pour un montant de 4 400 € HT.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20230515-20230515DEL26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023

Affichage : 17/05/2023